

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 18 juillet 2013.

L'an deux mil treize le dix-huit juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CORNU Marie-Thérèse, GRIVOLLA Gabriel, CHOLLAT Gérard, DESROCHE Henri, BARBIER Joseph, CHANARON Christian, CHARVET Bertrand, CHAUT-SARRAZIN Agnès, GUILLAUD Myriam, MOREL Serge.

Excusés : M. ALBERT Claude, Mme VITETTA Christiane.

Absente : Mme BONNARGENT Anouk.

Monsieur Bertrand CHARVET a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du compte rendu de la séance du 13 juin 2013. Le Conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte rendu.

Approbation du règlement du cimetière communal :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du nouveau règlement du cimetière communal pour avis et remarques éventuelles. Ce règlement annule et remplace le règlement en date du 8 novembre 1908 et sera applicable à compter du 1^{er} août 2013.

Il y a lieu de prévoir l'acquisition d'un panneau d'affichage extérieur qui sera apposé contre le mur d'enceinte du cimetière.

N° 2013/024 – Objet : Création d'un emploi d'agent d'entretien non titulaire à temps non complet pour la surveillance de la cantine scolaire, aide à la garderie et l'entretien d'une classe.

Monsieur le Maire rappelle les effectifs et présente la nouvelle organisation au sein du groupe scolaire pour la rentrée scolaire 2013-2014. Cette nouvelle réorganisation ne permet pas aux agents titulaires affectés au groupe scolaire d'assurer l'ensemble des tâches nécessaires au bon fonctionnement des différents services et implique le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet.

Il propose à l'assemblée de créer un emploi d'agent technique de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet, conformément à la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, alinéa 4, pour une aide à la surveillance de la cantine scolaire, à la garderie périscolaire et pour l'entretien d'une classe durant l'année scolaire 2013-2014, compte tenu de l'incertitude de la pérennité de l'emploi dans le temps.

La durée de travail serait de 4 heures par jours les jours scolaires, répartie de la manière suivante :

- de 11 h 30 à 13 h 30 : aide à la surveillance des enfants pendant le temps de cantine scolaire.
- de 16 h 30 à 17 h 30 : aide à la surveillance des enfants pendant le temps de garderie.
- de 17 h 30 à 18 h 30 : entretien de la classe affectée au cours préparatoire.

Des heures complémentaires pourront être effectuées sur demande de Monsieur le Maire afin de pourvoir à des besoins ponctuels dans les différents services (absence de personnel titulaire, etc ...)

Après délibérations, le Conseil Municipal :

- DECIDE de créer un emploi d'agent technique de 2^{ème} classe, non titulaire à temps non complet pour la période du 3 septembre 2013 au 5 juillet 2014, conformément à la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 3, alinéa 4, pour une durée de 4 heures par jours scolaires, pour assurer l'aide à la surveillance de la cantine scolaire, de la garderie périscolaire et l'entretien d'une classe.
- DIT que des heures complémentaires pourront être effectuées sur demande de Monsieur le Maire.
- DIT que cet emploi sera rémunéré sur la base de l'indice brut 297 – indice majoré 308– Echelle 3 – Echelon 1.
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont prévus au budget.

Compte rendu du conseil d'école

Les points suivants ont été abordés :

- suppression à la rentrée scolaire 2013 des 60 heures annuelles de « soutien ». Elles seront remplacées par 36 heures d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires).
- évaluations nationales : elles ne sont plus obligatoires cependant les enseignants du CE1 et CM2 ont décidé de les conserver.
- réforme des rythmes scolaires : Cette réforme sera applicable sur la commune qu'à compter de la rentrée 2014. Un projet relatif à cette nouvelle organisation doit être théoriquement présenté, à l'inspection d'académie, pour la fin de l'année 2013.
- stores défectueux : ils seront remplacés courant juillet 2013.
- cour d'école : le sol de la cour est endommagé à plusieurs endroits. La réfection sera effectuée lors des travaux de voirie courant juillet 2013.
- vitres cassées : elles ont été remplacées.

Compte rendu commission urbanisme

La commission a étudié les dossiers suivants avec avis favorable :

- Demandes de permis de construire de :
 - M. Morel au hameau du Rual pour l'agrandissement de sa maison individuelle.
 - M. Cornu Lionel pour la construction d'une maison individuelle au hameau du Souzan.
- Demandes de déclarations préalables de :
 - M. Guillaud Jacques pour une division de terrain allée des Grebilles.
 - M. Bresson pour la pose de panneaux photovoltaïques au hameau du Souzan
- Demandes de certificats d'urbanisme :
 - CUB déposée par M. Gros Gilbert pour le détachement de 2 parcelles en vue de la construction de deux maisons individuelles.
 - CUa (informatif) pour la propriété Villeger chemin de Chéliou et la propriété Nietoz chemin du Tramoley.

Point sur le projet de l'ancienne usine et retour des rencontres avec les bailleurs sociaux.

La préfecture a validé la fin de l'activité de l'entreprise TTNI. Des études de sols vont être réalisées par le propriétaire afin de vérifier si le sol est pollué et si nécessaire, procéder ainsi à sa dépollution.

Suite à l'appel lancé auprès de plusieurs bailleurs sociaux, seuls l'OPAC 38 et la SEMCODA ont répondu favorablement pour réaliser l'opération de logements sociaux qui comportera 8 logements. La difficulté majeure réside dans le bouclage du budget malgré l'apport du terrain par la commune. La commune devra faire un apport financier de l'ordre de 100.000 euros.

Nomination d'un référent « ambroisie » à la demande de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

L'ARS souhaite que des référents « ambroisie » soient nommés dans chaque commune afin de suivre au plus près l'évolution de la propagation de cette plante très allergisante. Mme Agnès Chaut-Sarrazin se propose pour être référente communale.

Comptes rendus des différents syndicats

- Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre. Présentation du rapport annuel. Ce dernier est consultable sur le site internet du syndicat et auprès du secrétariat de mairie.

- Communauté de communes Les Vallons de la Tour. Les principaux sujets lors de la dernière session sont des décisions modificatives du budget 2013 et la signature d'un avenant pour les travaux du parking de la gare.

- Association des Maires du canton de Virieu.

Les sujets suivants ont été abordés :

* rythmes scolaires : pour la rentrée scolaire seule la commune de Chélieu va mettre en place cette nouvelle organisation. Une estimation de la dépense sur trois mois a été faite et s'élèverait à 15000 euros environ.

* réforme du mode d'élections des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

* suppression ou modification des cantons. En Isère, pas de canton dont la population serait inférieure à 42000 habitants.

Questions diverses

Bâtiments :

- la pose de carrelage est en cours dans le local vestiaire ainsi que le changement des clefs du local buvette.

- détérioration des wc publics.

Voirie : les emplois partiels sont réalisés sur l'ensemble du territoire communal.

Prévoir l'acquisition de miroirs réglementaires pour le chemin de la Souzan.

Prévoir l'élagage du miroir vers le chemin de St André ainsi que la pose d'un panneau de pré signalisation STOP vers la propriété TINTI.

Prochaine réunion : le jeudi 5 septembre 2013 à 20 heures.